

Présentation du séjour

L'Aiglonne, MOSAÏC et le Val d'Ante ont réalisé un partenariat dans le cadre du dispositif de l'Etat « vacances apprenantes » (les enfants ne suivront pas de cours mais découvriront de nouvelles activités), pour permettre à votre/vos enfants un dépaysement à proximité, grâce à un séjour au Val d'Ante à Givry-en-Argonne.

Ce séjour sera un séjour nature/sport/environnement encadré par des professionnels de l'animation à un tarif réduit **25€ la semaine** (soit 5 € par jour) pour le 1^{er} enfant puis 5 € de réduction par enfant supplémentaire de la même famille. Ce tarif est possible grâce à l'aide financière de l'Etat du dispositif « vacances apprenantes ».

Ces séjours sont accessibles à tous les enfants (6-12 ans) et adolescents (13-16 ans) de l'Argonne.

Les places disponibles sont **limitées**, ainsi les inscriptions seront prises en compte par **ordre d'arrivée des dossiers complets** (dossier inscription, fiche sanitaire, autorisation parentale et paiement du séjour à l'ordre de l'Aiglonne) à Mosaïc, 50 avenue de Pertison, 51800 Sainte-Ménehould, à **partir du 24 novembre 2020 à 8h30** puis aux horaires d'ouverture de la structure. Renseignement au 03.26.60.59.92.

Une liste d'attente sera mise en place, les familles seront contactées en cas de désistement.

Le programme d'activité vous sera envoyé par mail quelques jours avant le début du séjour.

L'accueil de votre enfant aura lieu au Val d'Ante (1315 avenue du Général Leclerc à Givry-en-Argonne), **le samedi 19 décembre de 8h30 à 10h00 et le départ le mercredi 23 décembre de 16h00 à 17h00**. En raison des consignes sanitaires, vous ne pourrez accéder à l'intérieur de la structure. Un animateur prendra en charge votre enfant à l'entrée.

Nous vous informons que le protocole sanitaire et les gestes barrières seront appliqués pendant le séjour, le Val d'Ante fournira les masques pour les enfants.

La liste des effets de votre enfant devra être mise dans la valise. Essayez de respecter les quantités suggérées pour éviter de surcharger la valise.

Si l'enfant suit un traitement pendant le « séjour découverte », il devra posséder une ordonnance du médecin traitant (de l'année en cours) accompagnée des médicaments en quantité suffisante. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

- Les médicaments et l'ordonnance devront être confiés à l'animateur lors de l'arrivée de votre enfant, dans une pochette à son nom. Pour plus de sécurité, indiquez le nom et les posologies sur les boîtes.

- Pensez à informer l'animateur de tous les soins particuliers dont votre enfant a besoin et de fournir le matériel nécessaire pour la durée du séjour (couches, appareils dentaires, crèmes ...).

Pensez à indiquer dans la fiche sanitaire le régime et les allergies alimentaires de votre enfant et à en informer l'animateur lors de l'accueil de votre enfant.

Les repas sont équilibrés et en quantité suffisante, donc il n'est pas utile de compléter la valise avec des gâteaux, bonbons ou autres friandises.

Il est possible de donner de l'argent de poche à votre enfant (15 € maximum) à remettre à l'animateur dans une enveloppe au nom de votre enfant.

Si votre enfant possède un téléphone portable, sachez qu'il n'y aura accès que sur certains créneaux horaires, et non durant les activités, les repas et la nuit. Lors du séjour vous pouvez nous contacter au **03.26.60.43.54**.

Tous les partenaires de cette opération souhaitent un très beau séjour à votre/vos enfants en Argonne.